



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE SAMEDI 20 JANVIER - 17h30

PRESENTS - ABSENTS EXCUSES - POUVOIRS

MEMBRES DU BUREAU : (12)

- ✓ Jean CHALUMEAU
- ✓ Alain CREUX
- ✓ Rosanne FOURDRINIER
- ✓ Anne-Laure GROSJEAN
- ✓ Hélène HARTE
- ✓ Franck MARTIN
- ✓ Jean-Louis MEDOLA
- ✓ Christian MONIN
- ✓ Jacques PROFILLET
- ✓ Jean PERDRISSET
- ✓ Edmond SIRURGUET
- ✓ Bastien FOURDRINIER

MEMBRES SUPPLEANTS : (2)

- ✓ Christophe BONNET
- ✓ Bernard RIZET

- ✓ Jean-Marc FRELH - Délégué commune 2023 (1)

ASSOCIATIONS : (4)

- ✓ Les Amis du Muguet représenté par Jacqueline DAMONGEOT
- ✓ Comité de Jumelage représenté par Philippe MALANDRE
- ✓ Cerf-Volant représenté par Véronique BUFFET
- ✓ Billard Club représenté par Christophe BONNET

ADHERENTS : (47)

Baptiste ALBERGE, Josiane et Jean-Michel BELLOT, Sandrine BOUTON, Rémi BRULEY, Michel BUFFET, Françoise CHALUMEAU, Didier CLAUDON, Maurice et Nelly COCHE, Francis CREUX, Nicolas DEGREMONT, Jean-Paul DHORNE, Maxime FOURDRINIER, Enzo FOURDRINIER, Claudette et Serge GAY, Marie-Claire et Roland GOJON, Alain GROSJEAN, Aurélien JEUVREY, Rémi LACROIX, Olivier LEBLANC, Cathia et Gilles LEMAITRE, Héloïse et Clément LENOIR, Romain MARIOTTE, Marie-Claire MARTIN, Christian MARTINENT, Mickaël et Nadège MEDOLA, Laurent MOUGIN, Liliane MUGNERET, Alice PERDRISSET, Emmanuel et Peggy PERDRISSET, Jacques PROST, Gérard REY, Françoise et Daniel RINQUIN, Christiane RIZET, Muriel ROY, Lionel TISSIER, Louis TISSIER, Jean-Michel VADOT, Bernard VERRIERE.

ORDRE du JOUR :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Modifications des statuts
 - Adhésion à la fédération (FNCOF)
 - Composition du bureau
 - Nombre de réunion annuelle
 - Matériel (gestion)

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier
4. Bilan des 15 ans du bureau
5. Election du bureau directeur
6. Matériels : gestion des locations, bon de commande, maintenance, projets...
7. Dates manifestations 2024
8. Questions diverses : cotisations, frais de déplacement, assurances...

Le président ouvre la séance à 17h30 et remercie les personnes présentes.
Compte tenu des présents (40) et des 17 pouvoirs en notre possession, le quorum sera atteint pour les votes.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. MODIFICATION DES STATUTS

Le président informe du changement des statuts. Les articles modifiés sont en italique et portent sur :

- Art.6 –Le comité est affilié à la *Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités*,
- Art.8 –Le conseil d'administration est composé de 12 membres au plus qui comprend un bureau directeur dont le Président, 1 ou 2 Vice-présidents, 1 ou 2 secrétaires, 1 ou 2 Trésoriers,
- Art.9 –Le comité se réunit au moins une fois par an
- Art.15- En cas de dissolution du comité des fêtes, le matériel sera cédé à des associations ; il en sera de même du reliquat des biens financiers après résultat définitif.

A la question posée pour chaque article modifié :

- qui est contre – pas d'objection
- qui s'abstient– aucun

Les nouveaux statuts sont approuvés et seront transmis à la Préfecture.

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Lecture est faite par le Président - Jean CHALUMEAU de son rapport moral 2023 (annexe)

3. RAPPORT FINANCIER

La comptabilité est effectuée à l'aide du logiciel B Association par comptes, par imputation des catégories comptables, par manifestation. Présentation du tableau récapitulatif.

Le bilan financier présente un bénéfice de **2 734.05€** pour l'année 2023 ce qui porte la situation des comptes du comité des fêtes au 31/12/2023 à **12 277.41** contre **9543.36€** en 2022.

Les dépenses et recettes par article sont commentées et détaillées au tableau au vu d'un fichier présenté sur vidéo : manifestations, dépenses administratives, fonctionnement, investissements et réceptions, recettes locations, subventions, cotisations...(Annexe)
Compte approuvé et adopté à l'unanimité.

Quelques commentaires sur le bilan financier :

- Manifestations : Soirée St-Patrick et Beaujolais : grand succès avec une bonne organisation par l'équipe de Franck.
- Vide greniers : les organisateurs sont récompensés grâce au beau temps de cette journée.
- Journée champêtre : un bon moment de rassemblement et de convivialité

Attention le bénéfice de **5 918.46€** doit être réduit. Volontairement, il ne tient pas compte des locations de la salle des fêtes. En effet, Les factures émanant de la commune nous sont transmises via le trésor public et nous ne pouvons attendre 2 ou 3 mois après la manifestation pour en connaître le résultat.

Il faudrait le remettre à sa juste valeur soit à déduire 1009.63€ de frais :

salle des fêtes - 152 (location matériel par la mairie) - 182 (recettes sur stock) soit 675€.
Soit $675/4 = 168$ € en moins par manifestation salle des fêtes.

Concernant les dépenses :

- A noter la fabrication de plots par Aurélien, Franck, Jean Michel (20 plots pour 146€ alors que le fabricant les vend +60€ pièce ! pour le même poids).
- Achat d'un congélateur pour remplacer celui HS ; four à convection que l'on a pu décommander.
- Les autres dépenses ont été commentées lors de l'AG.

Concernant les recettes des locations avec un total de **3398.80€** : merci à Hélène pour son travail concernant la vaisselle et à Didier, Alain et les autres pour le gros matériel, locations qui demandent beaucoup de suivi et de vérification.

4. BILAN DES 15 ANS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2009, lors de la nouvelle présidence du comité des fêtes, le conseil d'administration ne comptait que 6 membres et à évoluer petit à petit pour arriver à un total de 12 membres et ce depuis 2017. En 2023, le conseil d'administration comptait 12 membres plus 3 membres suppléants.

Bilan financier des 15 ans : commentaires

- La trésorerie augmente environ de 3% par an (de 8000€ à 12000€ en 15 ans). La forte augmentation en 2023 est dû au blocage d'achat de matériel. Le comité étudiera d'autres possibilités d'investissement ou autres
- Le bénéfice des manifestations (60000€) permet l'investissement en matériel (51000€). la différence représente les dépenses et recettes administratives et diverses.
- Le montant des travaux et maintenance est équivalent au montant des locations (25000€) ce qui prouve que le comité ne fait pas de bénéfice sur les locations ; (sans compter les heures de bénévolat).

Tous ces commentaires ont été présentés via des tableaux sur vidéo et analyse chiffrée année par année.

Le président précise que tous les tableaux, bilan des 15 années de fonctionnement pour :

- Budgets
- Investissements et maintenance
- Manifestations
- Location
- Etc...

sont disponibles et consultables en en faisant la demande au président.

5. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Didier CLAUDON est démissionnaire du bureau pour des raisons de santé mais reste adhérent au comité des fêtes et donnera la main autrement ; le président le remercie pour les services rendus. Il sera remplacé par **Bastien FOURDRINIER**, un jeune qui sera en quelque sorte le secrétaire adjoint pour s'occuper du site de comité des fêtes et d'autres tâches que l'on saura lui confier.

Le Président ajoute que les autres 11 membres qui composent le bureau sont d'accord pour renouveler leur mission au sein du bureau. Compte tenu de l'article 8 des statuts précités, le vote a lieu à mainlevée.

A la question : qui est contre – aucune objection

A la question : qui s'abstient – aucun

Les 12 membres du bureau sont élus ou réélus pour l'exercice 2024

Jean CHALUMEAU
Alain CREUX
Rosanne FOURDRINIER
Bastien FOURDRINIER
Anne-Laure GROSJEAN
Hélène HARTER
Franck MARTIN
Jean-Louis MEDOLA
Christian MONIN
Jean PERDRISSET
Jacques PROFILLET
Edmond SIRURGUET

Membres suppléants : Bernard RIZET et Christophe BONNET

Si un plus jeune veut participer aux travaux du conseil d'administration qu'il vienne me voir après l'AG.

6. MATERIELS

6.1. GESTIONS DES LOCATIONS

Reprise de la gestion des matériels et matériels spécifiques par Franck MARTIN en lieu et place de Didier CLAUDON.

- ✓ Hélène HARTER pour la vaisselle – Tél : 03.80.37.89.77 ou 06.44.72.30.13 ou heleneharter@orange.fr
- ✓ Franck MARTIN pour le matériel au 07.78.69.14.36

Franck en cas d'impossibilité contacte Alain, Jacques et Anne Laure.

Comme pour 2023, pour ne pas multiplier le papier, sur le bon de commande, vous attestez en bas de la page avec votre signature avoir pris connaissance du règlement de location.

Renouvellement du tarif de 30% sur les locations pour les sociétés adhérentes. Remise qui sera bien sûr appliquée uniquement si les sociétés adhérentes participent au moins à une manifestation dans l'année.

6.2 BONS DE COMMANDE

Tous les bons de commande sont sur le site du comité des fêtes et doivent impérativement être transmises dans les boîtes aux lettres des responsables de location au moins 15 jours avant.

Attention de bien lire au préalable les consignes figurant sur les bons de commande notamment celles concernant les enlèvements de matériels.

« En bas de la page, le locataire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur (voir site).
Un chèque de caution sera demandé pour certains matériels. Minimum de location 15 €
En cas de perte ou de casse, les matériels seront facturés suivant les valeurs de remplacement.
ATTENTION ! Obligation d'au moins 2 personnes à l'enlèvement et au retour du matériel.
Prise de possession des matériels les vendredis entre 17h et 19h et retour les lundis entre 17h et 19h.
(ou horaire à confirmer avec le responsable). »

6.3 MATERIEL

L'inventaire du matériel est réalisé à partir du logiciel B Association soit par salle soit par catégories ou les 2. Dans ce classeur, l'inventaire est présenté avec les deux formules. Vous pouvez le découvrir quand vous voulez. Ne pas trop faire attention aux tarifs des différents matériels : certains perdent plus de valeur que d'autres. L'important c'est le nombre qui est revu chaque année.

6.4 MAINTENANCE

Les volontaires ont déjà effectué le rangement et la maintenance des tables. Une nouvelle opération consiste à réparer les barnums pliants : les goupilles doivent arriver et ce serait bien car les barnums sont loués le 26 janvier. Ensuite il nous faut repérer tous les tubes et les bâches des chapiteaux avec un nouveau repérage. D'autres travaux de maintenance sont prévus mais moins urgents. Merci à ceux qui répondront à l'invitation (date non fixée).

7.DATES DES MANIFESTATION 2024

<u>Manifestations</u>	<u>2024</u>	<u>SALLE DES FETES</u>
Soirée dansante	Samedi 20 janvier	
Soirée Saint Patrick	Samedi 16 mars	
Vide greniers	Samedi 27 avril	
Soirée Beaujolais	Samedi 23 novembre	

Reste à définir une date en juin pour une **journée amicale** sur le complexe sportif (le projet est de rassembler quelques associations pour une manifestation en commun). La secrétaire enverra prochainement un courrier à ce sujet aux associations adhérentes. Eventuellement une **journée champêtre** le dimanche 1^{er} septembre (date à confirmer).

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Cotisations 2024

La cotisation a été fixée à **5€** par adhérent et **7.50€** par couple. Le bureau propose de maintenir cette cotisation pour 2025. Les membres présents adoptent cette décision à l'unanimité. (A signaler que la cotisation est symbolique et souvent remboursée par des pots...)

8.2 Frais de déplacement

Le président rappelle aux bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du comité des fêtes qu'ils doivent remplir une note de frais pour le remboursement de leurs kilomètres. Note de frais disponible auprès de Jean ou d'Hélène. Rappel : 0.25€ du km.

8.3 Assurances

Lorsque le comité prête son matériel à qui que ce soit c'est l'assurance du locataire qui fonctionne.

Le comité est assuré par la FNCOF et AXA pour tous les risques dont la responsabilité civile et l'assistance juridique du président. De plus l'adhésion à la FNCOF permet d'obtenir des remises supplémentaires à la sacem.

L'attestation d'assurance est valable pour l'année entière mais à condition de déclarer les dates, ce qui est fait.

Le Président a des difficultés pour trouver une assurance qui couvre davantage les biens car à l'heure actuelle, en cas de problème dans la salle du matériel par exemple, ceux-ci ne sont couverts qu'à hauteur de 3 000€. Trop peu comme tenue de la valeur d'achat même si l'on tient compte de la vétusté de certains matériels.

Fin de séance : 18h 20

Le président propose aux adhérents non-inscrits à la soirée dansante qui suit de venir prendre l'apéritif à la salle des fêtes.

La Secrétaire
Hélène HARTER

Le Président,
Jean CHALUMEAU

Pièces jointes :

- Rapport moral du Président pour l'exercice 2023
- Bilan financier 2023